



COVID - 19

CONDITIONS D'ACCUEIL
Année scolaire 2020-2021

ACCUEIL DE LOISIRS
DE CINTRÉ



*** Mises à jour le 30/06, sous réserve d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales pouvant faire évoluer le présent document**

INTRODUCTION

À compter du 12 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs est redevenue possible et intervient de manière progressive. L'Ufcv et la mairie de Cintré ont fait le choix dans un premier de ne permettre uniquement l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. En effet, les conditions imposées par le protocole sanitaire ne permettent pas d'accueillir tous les enfants.

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à modifier nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu'ils vivent pleinement ces moments grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L'organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d'âge ou par école et avec un encadrement identique tout au long de la journée,
- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,
- Assurer le respect des gestes barrières,
- Une adéquation avec le protocole de l'Éducation Nationale
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune
- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles
- Proposer à votre ou vos enfant(s) un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.

PUBLICS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs pourra accueillir pour les mercredis un maximum de 48 enfants par journée, 24 enfants de plus de 6 ans et 24 enfants de moins de 6 ans. Nous devrions donc répondre positivement à toutes les demandes. Les enfants seraient divisés dans 2 espaces distincts, préfabriqués situé dans la cour de l'école et salle de motricité pour le dortoir pour les moins de 6 ans et les locaux de l'accueil de loisirs pour les plus de 6 ans.

INSCRIPTIONS

L'inscription de votre/ vos enfants pourra se faire par internet, en répondant au questionnaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScNEE6B9b8GnCvXcrQHoLeNRyo-tctrvM0RLpWiuY-X3_yYWQ/viewform

Comme auparavant les inscriptions doivent être envoyées avant le lundi 09h pour le mercredi suivant. Hors délais les inscriptions ne seront pas prise en compte, en cas d'urgence ou de modification il faudra m'appeler directement (06 35 45 45 05).

« MESURES PROTECTRICES » : INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION

En général les enfants seront par groupe d'âge, groupe plus de 6 ans, groupe moins de 6 ans. Au sein de ces groupes, les règles de distanciation en espaces clos seront respectées s'il est possible de les faire respectés. Lorsque les enfants seront à l'intérieur, il n'y aura pas de brassage entre les plus de 6 ans et les moins de 6 ans. Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.

Nous pourront prêter du matériel, crayons, jeux de société, lego, ballons...

Un lavage des mains réguliers sera fait faire aux enfants, à leur arrivés, avant et après chaque activité, avant et après le repas.

Le personnel de l'accueil de loisirs portera un masque qu'il soit en intérieur ou en extérieur. Il pourra par contre le retiré quand l'activité n'est pas compatible avec le port d'un masque (repas, pratique sportive). Les enfants de 11 ans devront eux aussi portés le masque dans les mêmes conditions.

Il faudra habiller vos enfants avec des tenues faciles afin que votre enfant puisse être le plus autonome possible.

De l'affichage sera mis en place pour les enfants pour visualiser les règles d'hygiène à respecter, des chansons pourront être proposés pour apprendre le lavage des mains.



ACCUEIL MATIN / MIDI / SOIR

Les parents ne pourront pas rentrer dans les locaux. Pour les plus petits en cas de difficultés lors de la séparation, les parents pourront exceptionnellement accompagner leur enfant s'ils sont munis d'un masque.

Les parents devront être munis d'un masque pour déposer leurs enfants et ils pourront passer par le portail côté rue de Rennes pour les déposer.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES :

- Les activités, seront organisées au maximum dans les locaux respectifs. Pour des grands jeux, évènements, jeux sportifs : le parc, le city-stade ou d'autres espaces extérieurs pourront être utilisé.

- Les activités seront organisées au maximum par petits groupes.
- Il sera possible de mélanger des groupes pour les activités, dans ce cas les activités devront tenir compte de la distanciation sociale. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

LA RESTAURATION

Les repas pourront être pris dans les locaux de la cantine. Les enfants seront à table avec leur groupe respectif, afin de ne pas mélanger les groupes pendant le repas. Les repas seront réalisés par l'équipe de restauration municipale.

LA PRISE DE TEMPERATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre (vos) enfant.s, il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

EN CAS DE SUSPICION OU DE CAS AVÉRÉ DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile

LE PROJET ET L'ENFANT :

Toutes les contraintes et mesures seront mises en place de manière ludique, par exemple une chanson à gestes pour le lavage des mains, des scénettes théâtrales pour expliquer les gestes barrières, des jeux proposés aux enfants pour pallier aux éventuelles temps d'attente.

Notre objectif reste toujours l'épanouissement de l'enfant et le plaisir d'être ensemble, de partager et de découvrir des activités. Il y aura toujours des activités proposées : des activités manuelles, sportives, des jeux... Nous ferons en sorte que le programme proposé aux enfants au sein d'un groupe soit varié.

Les enfants auront toujours le choix de participer à l'activité ou non, ceux qui n'y participeraient pas pourront participer aux ateliers autonomes proposés. Nous resterons aussi à l'écoute des envies et des propositions des enfants.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Lucile GRUEL, lucile.gruel@ufcv.fr, 06 35 45 45 05